

DELIB 40-2026



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de VIVIERS LES MONTAGNES
Séance du 5 juin 2026 à 19h30**

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 18

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 19

Date de la convocation : 01/06/2026

Date d'affichage : 01/06/2026

L'an deux mille vingt et six et les cinq juin à 19h30, le Conseil Municipal de VIVIERS-LES-MONTAGNES, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Elisa LEMONNIER, sous la présidence de M. Alain VEUILLET, Maire.

Présents : Mesdames Marie-Rose LADOWICHT, Arlette GLORIA, Patricia CAUQUIL, Arielle HOMBERT, Delphine ALBERT, Sylvie CALAS, Monique BERTRAND

Et Messieurs Alain VEUILLET, Claudian BRUN, François MONTAGNE, Jean-Michel MAUREL, Jacques MONTAGNE, Benoît LANDES, Patrice LIMES, Pierre-Jean NEGRE, Didier HOULES, José REVERTE, Frédéric MAIXANDEAU

Excusés : Mme Dominique BOUSSUGE pouvoir à M. Alain VEUILLET

Secrétaire de séance : François MONTAGNE

La séance débute à 19h32

M. le Maire annonce que l'ensemble des sujets traités et des décisions du maire sont préparées lors des réunions hebdomadaires avec le groupe Viviers au coeur.

M. le maire rappelle que les personnes présentent dans le public n'ont pas le droit de prendre la parole.

M. le maire annonce que si des questions arrivent pendant la séance, une réponse leur sera apportée lors du prochain conseil municipal. Il rappelle qu'il convient de mettre sur le mode silencieux les téléphones portables afin que la séance ne soit pas perturbée par des sonneries.

Conformément à l'article [L 2121-21](#) du CGCT, M. le maire propose de voter à main levée

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Objet de la délibération : AUGMENTATION TARIFICATION CANTINE AU 1^{er} SEPTEMBRE 2026

M. le Maire annonce au conseil que par mail en date du 28 mai 2026, comme chaque année, la société SR Collectivités a annoncé l'indexation des prix 2026 à partir du 1^{er} septembre 2026 : soit une augmentation de 1,27 % par repas.

Depuis le 1er septembre 2025 le repas est à 4,27€ TTC.

Il propose de passer le repas à 4,33€ TTC au 1^{er} septembre 2026 soit une augmentation de 1,27 %.

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Alain VEUILLET

Le secrétaire de séance
François MONTAGNE

